

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE 2
MAIRIE DE VERZEILLE
11250 VERZEILLE

Arrêté °55/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PERMANENT

portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Le Maire de Verzeille,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-281 du 28 février 2022 relatif à la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Considérant que Madame Céline HENRIQUES, Adjoint Administratif Territorial Principal 2ième Classe, exerce les fonctions de secrétaire de mairie figurant au n°35 de l'annexe du décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Céline HENRIQUES bénéficiera d'une bonification indiciaire de 30 points d'indice majorés à compter du 23/10/2026.

ARTICLE 2 : Madame Céline HENRIQUES percevra en cette qualité, la rémunération mensuelle correspondant au 7ième échelon de son grade, Indice Brut - 416 Indice Majoré - 377 + 30 points majorés à raison de 35 / 35ème.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- L'intéressée.

Verzeille, le 01/10/2026

Alain COSTESEQUE

Monsieur le Maire

L'autorité territoriale :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le

Signature de l'agent :

